

**Compte rendu de l'assemblée générale
des Jardins Familiaux de l'Oise – Section de Chantilly
le 13/02/2021**

Participation

14 jardiniers étaient présents en ligne

Une session, réservée aux membres du bureau, était organisée au local des JFO : les membres du bureau étaient présents.

6 jardiniers étaient présents à l'extérieur (explication dans le paragraphe Incident).

Votes par correspondance

Nous avons reçu 84 votes par correspondance (53 en bulletin papier, 31 via le vote en ligne).

Note : Cette participation est exceptionnelle, nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à cette AG.

Déroulé de la séance

Tenue par le président Alexis Moret, les sujets suivants seront relus et abordés :

- *Le rapport moral ;*
- *Le rapport financier ;*
- *Le budget prévisionnel ;*
- *La liste des membres du bureau ;*
- *Le nouveau règlement intérieur ;*
- *Questions diverses ;*

15h05 – Début de séance

Lecture du rapport moral.

Précision concernant l'objectif principal de l'association : remplacer les cabanons, qui arrivent à leur fin de vie, dans les années à venir.

Pas de question.

15h15 – Rapport financier

Précisions demandées par un jardinier.

- Le rapport financier, tel qu'il est présenté, est une mise en forme différente du rapport financier officiel. Il est ainsi plus clair, mais ne se substitue pas au rapport officiel. Agnès Vigier, comptable, nous a aidé pour le présenter de manière plus claire et a procédé à de plus amples explications.
- Les frais de réception concernent des frais réglés par l'ancien président sous l'intitulé « Consommation » ou « Clos de la canardière ». Ces frais concernent aussi les montants réglés pour l'organisation de l'assemblée générale de 2020.
- Les frais de télécommunication concernent l'abonnement téléphonique (la poste mobile).
- Les frais bancaires concernent les frais débités par le CIC.

Note : Tous les comptes sont consultables au bureau, ils vous suffit de venir lors des permanences pour les consulter.

VOTE PAR CORRESPONDANCE & INTERNET:

69 pour

5 contre

10 abstention

15h30 – Présentation du budget prévisionnel

Rappel qu'il s'agit d'un prévisionnel.

Un jardinier nous fait remarquer que la subvention communale est élevée.

Effectivement, nous espérons plus de budget que l'année dernière. Nous adapterons les dépenses en fonction des recettes.

Précisions concernant la ligne « Achat de graines ». Les commandes Cap Vert nous coûtent un tout petit peu d'argent, mais demandent surtout beaucoup de travail. Il y a souvent beaucoup d'erreurs lors de l'expédition des commandes de CAP VERT.

Nous souhaitons trouver un autre moyen de vous permettre d'acheter des graines moins cher, en négociant par exemple un rabais dans une jardinerie. Ce travail sera effectué cette année.

Précisions apportées concernant la ligne « Entretien du site » d'un montant de 3000€.

Il s'agit d'une enveloppe qui permettra de remettre en état rapidement le site (en cas de chute d'arbre ou si il faut entretenir le canal du milieu, par exemple).

Précision concernant la ligne « Achat d'un ordinateur » d'un montant de 400€. Un ordinateur nous a été donné.

VOTE PAR CORRESPONDANCE & INTERNET:

72 pour

4 contre

8 abstention

15h50 – Prise de parole de Mr Servelle, adjoint à la mairie de Chantilly.

Mr Servelle nous remercie pour toutes les actions que nous avons effectuées cette année.

La mairie de Chantilly fera tout son possible pour que nos projets arrivent au bout.

De plus, un travail va être effectué pour nous aider à remplacer les cabanons dans les années à venir.

16h00 – Liste des membres du bureau.

Présentation des membres du bureau.

VOTE PAR CORRESPONDANCE & INTERNET :

74 pour

4 contre

6 abstention

16h05 - Nouveau règlement intérieur.

Précision apportée que rien n'est ajouté dans le règlement intérieur, hormis la méthode d'attribution des parcelles (qui se fait maintenant par date de demande et non par critères abstraits...).

Il s'agit d'une réécriture du dernier règlement en vigueur, avec suppression des doublons.

VOTE PAR CORRESPONDANCE & INTERNET:

77 pour

3 contre

4 abstention

16h15 – Questions diverses.

Une nouvelle jardinière nous demande, étant donné que nous ne mettons pas de matériel en location et que nous avons supprimé les prestations, si nous allions mettre en place un système de « Partage et d'aide » entre jardiniers.

C'est un très bonne idée. Nous avons commencé à y réfléchir : deux jardiniers bénévoles se sont proposés pour donner leur aide aux jardiniers débutants. Motoculteur, conseils... Nous espérons que d'autres le rejoindrons. En passant par le bureau, leurs coordonnées vous seront données.

16h20 – Fin de séance

Précision apportée par Alexis Moret : sa démission sera posée juste après la séance. Ainsi, un vote entre les nouveaux membres du bureau sera effectué afin de définir les nouveaux rôles de chacun.

Incident lors de la séance.

Alors que les adhérents n'étaient pas conviés en présentiel, un groupe de jardiniers s'est présenté dans le bureau, en dépit de tout geste barrière et toute réglementation concernant la pandémie. Nous leur avons demandé de partir et de se connecter en visio, comme tout le monde, mais ils ont refusé et ont souhaité rester.

Leurs différentes questions / critiques étaient les suivantes :

- Accusation concernant la non légitimité d'Alexis Moret (n'étant plus cantilien, et donc plus président.
FAUX – Effectivement, M Moret n'est plus cantilien et ne peut plus disposer d'une parcelle, mais peut toujours être adhérent et donc membre du bureau. Sa cotisation étant réglée, rien ne rendait illégitime le titre.

- Un jardinier (résidant à Gouvieux), montre un règlement intérieur prouvant qu'il avait eu droit à une parcelle en tant que résident de la CCAC. Cela est confirmé par la version du règlement qu'il me montre.
LITIGE – En effet, la version du règlement intérieur qu'il a montré a existé mais aucun historique des anciens règlements intérieurs n'est trouvable. Pour être valide, un règlement doit être voté en assemblée générale, comme nous l'avons fait lors de celle-ci.

- Accusation contre la tenue virtuelle de cette assemblée générale. On nous amène des documents surlignés ou il est marqué que les votes par correspondances ne sont pas autorisés.
FAUX – Le document apporté n'était pas à jour. Toute la réglementation en vigueur est disponible sur association.gouv.fr. Les votes par correspondance et la tenue d'une assemblée générale en visio conférence sont EXCEPTIONNELLEMENT autorisés.

- Accusation concernant le retrait de la subvention des 40000€. On nous accuse d'avoir fait n'importe quoi.
Comme précisé pour la n-ième fois :
 - *La subvention de 40000€, délivrée par le crédit mutuel, était destinée à un projet de ferme aquaponique. Nous avons fait cette demande en début d'année 2020.*
 - *Après plusieurs mois de travail, nous nous sommes rendus compte que ce projet n'était pas viable pour l'association.*
 - *Le terrain sur lequel nous avons présenté le projet ne nous appartient pas et n'est pas constructible.*

- *Ce n'est pas la vocation de l'association de faire ce projet et d'utiliser VOS cotisations pour réaliser une ferme aquaponique.*
- *L'association aurait pu être en péril si le projet tombait en faillite.*
- *Les 40000€ étaient difficilement intégrables dans les comptes des JFO.*

L'association n'avait donc plus de projet de ferme aquaponique.

C'est pourquoi, conjointement avec le crédit mutuel, nous (le président, la secrétaire, le trésorier et le porteur du projet qui a suivi une formation) avons décidé de permettre à une association (Chantilly Nature) de profiter de cette subvention pour mener à bien le projet. Nous avons rédigé une convention en tri partie (Crédit Mutuel, JFO Chantilly, Chantilly Nature) pour permettre un transfert dans les règles.

Nous avons mis un point sur le fait qu'un partenariat entre Chantilly Nature et les JFO De Chantilly sera fait.

- *Accusation concernant le fait que nous n'ayons pas pris en compte les candidatures de ces jardiniers pour intégrer le bureau.
FAUX – Nous n'avons reçu qu'une seule candidature pour intégrer le bureau, et ce, après l'envoi des courriers pour les votes par correspondance. Il était bien évidemment trop tard.
Pour rappel : il n'existe pas de règle écrite pour intégrer le bureau.
Il est fait, par usage, de venir aider le bureau lors des permanences et des divers travaux afin de pouvoir se présenter au bureau. La plupart des jardiniers qui nous critiquaient nous adressaient la parole pour la première fois.*
- *Accusation concernant le fait que le poste de président ne soit réservé qu'à un retraité.
Sans commentaire.*
- *Accusation concernant le fait que le bureau soit toujours fermé.
Il existe des horaires de permanences (6h30 par semaine). Nous leur faisons remarquer que ces horaires sont tout de même conséquents.
On nous réfute qu'à l'époque, avec l'ancien président, il y avait toujours quelqu'un.
En effet, l'ancien président avait installé son activité professionnelle (le clos de la canardière) dans les locaux associatifs, d'où sa présence accrue.*
- *Multiplés accusations concernant le rapport financier. On nous reproche l'absence de signature du trésorier sur celui-ci. On nous fait remarquer aussi que le N-1 de la location du terrain n'est pas reporté. Il nous est aussi dit que nous n'avons pas stipulé les 40000€ (y compris dans le rapport moral).
FAUX – En effet, ce rapport n'est pas signé par le trésorier car il s'agit d'une version mise en forme pour une présentation plus simple. Le rapport officiel qui sera envoyé aux JFO sera signé par le président et le trésorier, mais les informations contenues sont les mêmes.
Le N-1 de la location du terrain n'est pas reporté CAR il n'existait pas sur le rapport 2019 (ce n'est pas de notre responsabilité, nous ne faisons que ré-écrire).
Concernant les 40000€, il ne s'agit que d'un flux d'argent, il n'a pas à être dans le compte de résultat. Cependant, contrairement à ce qui a été affirmé, il est bien stipulé que la subvention avait été transférée vers une autre association dans le rapport moral.*
- *Accusation comme quoi le formulaire de vote était mal fait.
Sans commentaire. Première plainte entendue.*


- On nous dit que c'est à l'Institut de France (bailleur du terrain) d'entretenir les arbres et le site.
Nous sommes d'accord avec ces propos. Nous avons eu de nombreux contacts avec l'institut de France cette année. Cependant, le montant de la location n'est pas élevé et l'institut nous dit ne peut pas prendre en charge ces frais.
- Menaces venant d'un ancien élu de la ville de faire jouer les relations auprès de la fondation Crédit Mutuel (mécène de la subvention) afin de la rendre caduque.
Sans commentaires.

Alexis FLORET



Président sortant

Alexis FLORET



Secrétaire